

DELIBERATION

COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 25 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

<u>Présents</u>: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LANGLAIS.

Absents excusés: Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI

Madame WINDELS, Monsieur GODEL, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST,

Madame LENOEL

Absents: Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-035 CESSION DU 290 RUE DU GENERAL LECLEC

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24-029 en date du 13 avril 2023 approuvant l'appropriation de la section AK 261 d'une superficie de 151m2 selon la procédure prévue par le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 24-009 en date du 15 février 2024, actant l'acquisition de plein droit du bien sans maitre;

Vu l'avis du Comité consultatif « Equipements Publics et Logements » sur la vente du bien sis 290 rue du Général Leclerc ;

Considérant que l'immeuble sis 290 rue du Général Leclerc à Bernières-sur-Mer considéré comme bien vacant sans maître a été incorporé au domaine privé de la commune par arrêté municipal n° 2024/024 du 19 février 2024;

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Bernières-sur-Mer évalués par 3 agences immobilières et 1 notaire ;

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation de cette maison;

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- ACTE la vente du bien sis 290 rue du Général Leclerc, d'une superficie de 170m2 de potentiel habitable, comprenant 3 niveaux;
- APPROUVE le prix de 175.000€ avec négociation possible ;
- AUTORISE Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

VOTE: POUR: 13

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERI